

NOTE AUX PERSONNELS DES UNITES DE L'OCA

Appel à Projets

Appel blanc de l'Observatoire de la Côte d'Azur conjoint avec le volet de l'Appel Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI/STU) d'Université Côte d'Azur dédié au domaine Sciences de la Terre et de l'Univers

Cadre d'intervention validé par le Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur du 11 Juillet 2023 et du conseil scientifique de l'OCA des 1^{er} et 2 juin.

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en place d'un principe de subsidiarité entre UniCA et l'OCA autour de la thématique Sciences de la Terre et de l'Univers (STU), déclinant le rôle de l'OCA comme établissement composante d'UniCA pilotant pour UniCA la stratégie de recherche et d'innovation dans le domaine STU, le dispositif CSI et l'appel blanc du conseil scientifique de l'OCA évoluent à des fins de simplification et de mise en cohérence. En effet, les deux appels étaient précédemment dotés de calendriers, de formulaires et de processus d'examen différents et non coordonnés.

À partir de 2024, pour les unités ARTEMIS, GEOAZUR et LAGRANGE, les deux appels à projets sont combinés en un appel à projets unique « campagne BQR blanc Observatoire/UniCA STU » se déroulant en concertation avec l'appel CSI général et dont la gestion est assurée par l'OCA, qui s'appuie sur l'organisation suivante :

- Les demandes de financement des unités à cet appel conjoint sont déposées avec un calendrier et un formulaire unique. Les demandes sont adressées directement par mail à l'OCA. L'OCA et UniCA échangeront sur les demandes soumises à cet appel conjoint et à l'appel CSI général pour assurer de la cohérence globale.
- L'examen des demandes et l'arbitrage des attributions sont effectués par le Conseil Scientifique (CS) de l'OCA, avec, pour 2025, une enveloppe budgétaire globale de 110 k€ allouée au domaine STU incluant les contributions financières de l'OCA (80 k€ : 65 k€ volet recherche + 15 k€ volet colloques « clés » OCA) et d'UniCA (30 k€)¹. En plus du VP Recherche d'UniCA qui est invité permanent du CS de l'OCA, deux membres du Conseil académique (CAc) d'UniCA pourront être conviés à la séance du CS de l'OCA. Le Vice-Président du CS de l'OCA informe ensuite les membres du CAc du résultat des arbitrages concernant les demandes soumises à cet appel à projets conjoint dans le domaine STU.

Le conseil scientifique examinera et classera les demandes lors de sa séance des 13 et 14 novembre 2024. Les crédits attribués seront mis en place sur l'exercice budgétaire de l'année 2025.

¹ La part UniCA correspond à 10 % de l'enveloppe des volets Colloques et Recherche des CSI d'UniCA. Elle est évolutive en fonction du budget annuel dédié à ce dispositif.

Chaque demande de financement devra impérativement parvenir **au plus tard le lundi 07 octobre 2024 – 12h00** à l'adresse suivante cs_oca@oca.eu sous la forme d'un fichier PDF intitulé, suivant sa nature, « AAP_STU-colloques25_nomdemandeur.pdf », « AAP_STU-recherche25_nomdemandeur.pdf ».

2. Règles communes aux volets de l'appel : Recherche et Colloques.

- Le porteur de projet doit être titulaire et membre d'une unité de OCA.
- Le dossier doit se composer à minima du formulaire de demande et de l'annexe financière.
- Les projets doivent être suffisamment décrits et argumentés pour que leurs enjeux et l'apport au site, le rayonnement national ou international ainsi que la valorisation envisagée soient aisément évaluables par l'instance qui examinera la demande.
- Le budget doit être détaillé dans l'annexe financière et soigneusement exposé dans le dossier. Il doit être présenté en montant Hors Taxe, accompagné de devis pour les équipements de coût unitaire supérieur à 800 €HT (seuil d'immobilisation).
- Il n'y a pas d'obligation de cofinancement des projets.
- Les crédits seront versés en janvier 2025 et devront être dépensés dans l'année.

3. Règles spécifiques au volet Colloques

Ce volet est réservé aux événements scientifiques (colloques nationaux et internationaux, workshops thématiques, journées de recherche, événements phares ...) destinés à un public scientifique, hors actions de diffusion vers le grand public ou les scolaires.

Un montant de 15 k€ est réservé pour le financement de trois événements clés de l'Observatoire de la Côte d'Azur. Les organisateurs bénéficieront également de la mise à disposition de la Grande Coupole pour accueillir ces événements et du soutien de l'équipe "événementiels".

L'évènement scientifique doit participer au rayonnement de l'établissement, avoir lieu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025. Il n'y a pas nécessité de frais d'inscription.

Le rapport H/F dans les comités (scientifique, organisation) de l'évènement et dans les conférenciers et conférencières invités devront refléter le rapport H/F de la discipline concernée.

À défaut des devis fournis, les estimations concernant les frais liés à la restauration (accueil café, buffet etc.), l'hébergement et le transport doivent être précises et réalistes.

Un soutien aux manifestations comme les écoles et workshops ne rentrant pas directement dans les axes scientifiques prioritaires pourra être considéré. **Dans ce cas, le montant de subvention demandée au titre du volet Colloques devra être au minimum de 500 € et ne pas dépasser le plafond de 5000 € par demande.**

4. Règles spécifiques au volet Recherche

L'objectif de ce volet est de soutenir des projets émergents sur l'ensemble des champs disciplinaires, en finançant en priorité :

- les nouveaux projets de recherche, en phase d'émergence, en préparation de réponse aux appels d'offre (ANR, ERC..)
- les projets portés par de « nouveaux arrivants » en poste depuis moins de 3 ans au sein des établissements.

Les dépenses recevables au titre du volet Recherche sont : les missions, les campagnes sur le terrain, le fonctionnement, l'équipement, les gratifications de stage, etc...

Nous vous rappelons que le financement des stages se fait sur les budgets spécifiques des axes stratégiques de l'Observatoire. Toutefois, dans l'hypothèse où ces crédits seraient épuisés, les responsables des axes pourront renvoyer les demandes de stages vers la campagne BQR blanc Observatoire/ UniCA STU qui peut, le cas échéant, financer au-delà des axes.

La demande de financement d'équipement doit être obligatoirement associée à un projet.

** Le montant de subvention demandée au titre du volet Recherche devra être au minimum de 8000 €.*

5. Bilan des projets soutenus

Les porteurs des projets financés en 2024 devront fournir un bref bilan de l'opération financée et les principaux résultats obtenus au Conseil Scientifique de l'OCA.

Nice, le 15/07/2024



Stéphane MAZEVET
Directeur de l'Observatoire
de la Côte d'Azur



Anne-Marie LAGRANGE
Présidente du
Conseil Scientifique



Mathias SCHULTHEIS
Vice-Président du
Conseil Scientifique

Critères d'évaluation : demandes recherche

Thèmes	Critères	Commentaires
Qualité	Positionnement dans le contexte international	
	Nouveauté scientifique / technologique	
	Impact des résultats attendus	
	Crédibilité de l'organisation et de la demande financière	
Retombées	Effet levier pour la préparation d'autres demandes de financement	
	Développement ou renforcement d'une collaboration entre différentes unités de l'OCA	
	Impact sur la visibilité de l'OCA	
	Valorisation d'une innovation technologique	
Contexte	Récurrance du soutien, ou bien coup de pouce ponctuel	
	Nombre de personnes ou d'équipes impliquées	
	Co-financement s'inscrivant dans un projet plus important	
	Positionnement par rapport aux orientations scientifiques du labo et de l'OCA	

Critères d'évaluation : demandes colloques

Critères	Commentaires
Colloque national /international ?	
Frais d'inscription ?	
Crédibilité de l'organisation et de la demande financière	
Impact sur la visibilité de l'OCA	
Nombre de personnel OCA impliqué	
Positionnement par rapport aux orientations scientifiques du labo et de l'OCA	
Autre	